

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-troisième session
17-23 mai 2007
Almaty (Kazakhstan)

**RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT
DANS LA RÉGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE**

(Point 2 de l'ordre du jour provisoire)

**RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS
LA RÉGION DE LA CESAP: FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE POUR 2015***

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

En application de la résolution 62/1 de la Commission, en date du 12 avril 2006, sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans la région de la CESAP, la présente note fait le point des progrès accomplis à cet égard dans la région de l'Asie et du Pacifique et présente dans ses grandes lignes la feuille de route qui pourrait servir de base à une action régionale à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Élaborée dans le cadre du partenariat de la CESAP avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque asiatique de développement (BAsD), cette feuille de route a pour objectif principal de donner une plus-value aux stratégies et processus nationaux devant conduire à la réalisation des OMD d'ici à 2015. Elle permettra de maximiser l'action régionale et celle des organismes de l'ONU, des institutions multilatérales et bilatérales de développement et des autres organismes intergouvernementaux et États membres à l'appui de ces objectifs. Ciblants les pays en retard et ceux qui sont en retrait par rapport à la « moyenne asiatique », le document présente cinq types de produits et de services qui pourraient être fournis au niveau régional: a) savoir et renforcement des capacités; b) compétences; c) ressources; d) promotion des OMD; et e) coopération régionale pour la fourniture de biens publics régionaux.

La Commission est invitée à examiner le bilan des progrès accomplis et les grandes lignes de la feuille de route régionale proposée en vue d'en adopter la version décrite dans le présent document. Celle-ci sera retravaillée et finalisée sur la base des recommandations de la Commission. Cette dernière est également priée de donner des indications sur le rôle de la CESAP et les ressources supplémentaires qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre la feuille de route régionale.

La feuille de route, une fois approuvée par la Commission, sera soumise au premier examen de fond annuel au niveau ministériel qui doit avoir lieu dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil économique et social, en 2007.

* Le présent document qui décrit la proposition de feuille de route régionale pour 2015 a été distribué aux partenaires de la CESAP, le PNUD et la BAsD, pour commentaires et suggestions. Ces derniers ne sont arrivés que tout récemment ce qui a retardé la finalisation du document. La proposition de feuille de route a par ailleurs été présentée dans ses grandes lignes au Forum de l'Asie de l'Est et du Sud-Est sur les OMD, tenu à Hanoi les 1^{er} et 2 mars 2007, pour recueillir les réactions des États membres. Les points de vue exprimés au Forum ont également été repris dans le présent document.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1
I. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE	2
II. FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE POUR 2015	6
A. Stratégies nationales de développement	6
B. Les grandes lignes de la feuille de route régionale pour 2015	8
Tableau. Étapes et échéances, 2006-2015	23

LISTE DES SCHÉMAS

1. Feuille de route pour la réalisation des OMD d'ici à 2015	10
2. Échéances jusqu'à 2015	11
3. Partenariat régional	12
4. Centre régional virtuel de services consultatifs	17

INTRODUCTION

1. Après le succès de la publication du deuxième rapport sur les OMD¹, des ministres et hauts responsables se sont réunis à Jakarta en août 2015 en vue d'élaborer une stratégie régionale pour atteindre les Objectifs. Ils ont adopté la Déclaration de Jakarta sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique : la marche à suivre d'ici à 2015², qui entre autres priait la CESAP de formuler un plan d'action qui servirait de feuille de route pour parvenir aux Objectifs. Peu après cette initiative régionale, les chefs d'État et de gouvernement se sont rassemblés au Sommet mondial de l'ONU en septembre 2005 et ont adopté la Déclaration finale du Sommet mondial de 2005³ dans laquelle ils ont réaffirmé avec force leur volonté d'assurer la réalisation intégrale, dans les délais fixés, des OMD. Dans le document final, les représentants des pays en développement se sont engagés à élaborer avant la fin de 2006 des stratégies nationales de développement fondées sur les Objectifs. S'inscrivant dans cette démarche mondiale, la Commission a adopté la résolution 62/1, en date du 12 avril 2006, sur la réalisation des OMD dans la région de la CESAP et prié le Secrétaire exécutif de formuler des recommandations sur ce sujet sous la forme d'une feuille de route régionale. Cette résolution reprenait formellement la demande faite au secrétariat de la CESAP dans la Déclaration de Jakarta de formuler un plan d'action qui servirait de feuille de route pour la réalisation des objectifs d'ici à 2015. Conformément à l'esprit de la résolution 62/1 de la Commission, le partenariat régional existant entre la CESAP, la BASD et le PNUD à l'appui des Objectifs est en train d'être renforcé et élargi à d'autres parties prenantes. On se rappellera que ce partenariat, lancé en 2001, avait permis de faire figurer les Objectifs en bonne place dans les politiques des pays de la région. La feuille de route régionale décrite dans le présent document est la continuation de ce processus.

2. Le principal objectif de la feuille de route régionale proposée est d'aider les pays en retard et ceux qui se trouvent au-dessous de la « moyenne asiatique » à rattraper leur retard et à atteindre les cibles des OMD d'ici à 2015, ou avant le cas échéant⁴. Pour ce faire, on tiendra compte à la fois des tendances observées et des résultats obtenus en termes absolus dans ces pays. Les produits et services proposés ont été conçus pour correspondre aux indicateurs et cibles spécifiques qui posent problème aux pays en retard. Les produits et services conçus en fonction des Objectifs et que le partenariat régional doit fournir sont les suivants: a) savoir et renforcement des capacités; b) compétences; c) ressources; d) promotion des OMD; et e) coopération régionale pour la fourniture de biens publics régionaux. Avec la coopération d'autres acteurs comme les pouvoirs publics, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires, les médias, les établissements de recherche et les universités, les organisations et organismes internationaux, ces produits et services donneront une plus-value aux stratégies et processus nationaux de développement

¹ *A Future within Reach: Reshaping Institutions in a Region of Disparities to Meet the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific* (publication des Nations Unies, n° de vente E.05.II.F.27).

² A/60/313, annexe.

³ Résolution 60/1 de l'Assemblée générale, en date du 16 septembre 2005.

⁴ Dorénavant, l'expression pays « en retard » s'appliquera aux pays qui sont au-dessous de la « moyenne asiatique ».

axés sur les Objectifs. Pour qu'il soit possible de juger de l'impact de ces produits et services, la feuille de route comprend trois étapes distinctes menant à 2015, avec des dispositions permettant un suivi et une évaluation annuels.

3. Le présent document est divisé en deux parties. La première partie comprend, après l'introduction, un résumé succinct des progrès accomplis par les pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique dans la réalisation des OMD. La deuxième partie présente, après une analyse de certains éléments saillants des stratégies nationales de développement, les grandes lignes de la feuille de route régionale pour 2015 qui doit servir de guide pour la fourniture d'un ensemble de biens et de services qui ajouteront de la valeur aux actions et processus nationaux. La feuille de route régionale décrite dans la deuxième partie fournit des détails sur ces produits et services, évoque diverses modalités pour leur fourniture et donne un aperçu des points de référence et des échéances. Elle mentionne également la nécessité d'un suivi et d'une évaluation, notamment une évaluation annuelle des Objectifs, et un examen de la feuille de route régionale.

I. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LA RÉGION DE L'ASIE ET DU PACIFIQUE

4. Si l'on considère les taux de croissance économique, la région de l'Asie et du Pacifique est la plus dynamique de la planète depuis plus de 20 ans. Son dynamisme s'est traduit par un accroissement rapide des emplois et la diminution de la pauvreté monétaire dans pratiquement toute la région. Plus récemment, au cours des six années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration⁵ du Millénaire par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion du sommet du Millénaire d'où sont issus les OMD, la plupart des pays en développement de la région ont fait leur possible pour atteindre ces objectifs qui visent à bien plus qu'à promouvoir la croissance du revenu par habitant. Toutefois, six ans plus tard, en dépit de progrès impressionnants dans de nombreux domaines, plusieurs éléments majeurs des Objectifs continuent d'être des obstacles non négligeables pour beaucoup de pays de la région. Bien que celle-ci connaisse généralement une forte croissance du PIB par habitant depuis 2000, tous les pays en développement n'ont pas progressé suffisamment pour arriver au but et aucun n'est actuellement à même d'y parvenir avant 2015.

5. Un rapport régional sur les OMD publié par la CESAP et le PNUD en 2003⁶ et un autre publié par la CESAP, le PNUD et la BASD en 2005⁷, ainsi que la dernière version de ce dernier publié en 2006⁸, ont permis de suivre les progrès accomplis dans la région. Le premier rapport a permis de constater que la pauvreté monétaire avait diminué de façon frappante mais que les progrès avaient été d'une lenteur préoccupante au regard d'autres indicateurs. Le deuxième rapport recommandait des

⁵ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale, en date du 8 septembre 2000.

⁶ *Promoting the Millennium Development Goals in Asia and the Pacific: Meeting the Challenges of Poverty Reduction* (Publication des Nations Unies, n° de vente: E.04.II.F.20).

⁷ Voir note 1.

⁸ *The Millennium Development Goals: Progress in Asia and the Pacific 2006*, www.mdgasiapacific.org.

investissements substantiels dans les secteurs clés, principalement les services publics, afin que le processus de développement soit plus juste et plus inclusif. Ainsi, en dépit des progrès, plusieurs pays de la région continuaient de se heurter à des difficultés majeures pour atteindre les OMD d'ici à 2015.

6. Le deuxième rapport régional, publié en juin 2005 et dans sa version la plus récente en octobre 2006, brosse un tableau d'ensemble de la situation actuelle. Ces publications rendent compte des progrès accomplis par certains pays classés comme étant en avance, dans les délais, lents, en recul⁹. On trouvera dans les paragraphes ci-après une description de la situation pour les huit objectifs.

7. *Objectif 1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim.* La région a obtenu des résultats spectaculaires dans la réduction de la pauvreté monétaire. Entre 1990 et 2001, dans les 23 pays ayant communiqué des données suffisantes, la proportion de personnes vivant avec moins de un dollar par jour est tombée de 31 à 20 %. Malgré la croissance démographique, le nombre absolu de pauvres a également diminué, passant de 931 millions à environ 700 millions au cours de la même période. S'agissant de la deuxième cible de cet objectif concernant le nombre de personnes consommant moins que la ration calorique minimale, le pourcentage a diminué, légèrement, entre le début des années 90 et l'année 2001, dans 27 pays, de 18,7 à 15,1 %. Un autre indicateur important est la malnutrition des enfants qui atteint des proportions inquiétantes dans plusieurs pays.

8. *Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous.* La plupart des pays de la région ont des taux d'inscription dans l'enseignement primaire supérieurs à 80 % et, pour beaucoup, supérieurs à 90 %. Sur les 33 pays ayant communiqué des données suffisantes pour dégager une tendance, 8 ont déjà atteint l'objectif et 11 autres sont sur le point d'y arriver. Toutefois, les taux d'abandon scolaire sont parfois élevés. Une autre mesure de succès est donnée par le nombre d'enfants ayant terminé l'école primaire, soit pour l'ensemble de la région, un accroissement de 89 à 93 % entre 1998 et 2001; toutefois ces chiffres donnent une image exagérément optimiste car le nombre d'élèves quittant l'école primaire est grossi par le nombre d'enfants plus âgés.

9. *Objectif 3: Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes.* Les progrès accomplis dans l'élimination des disparités entre les sexes dans l'éducation sont bons mais pour ce qui concerne la participation et l'autonomisation ils doivent être accélérés. La cible de cet Objectif porte sur l'élimination des disparités entre les sexes à tous les niveaux d'éducation. Au niveau primaire, sur les 38 pays ou territoires disposant de données, 26 ont déjà atteint la cible, 5 sont sur le point d'y arriver et 5 autres semblent en recul. Au niveau secondaire, la situation apparaît également positive. Entre 1990 et 2001, le rapport étudiantes/étudiants dans l'enseignement secondaire est passé de 0,73 à 0,87 dans l'ensemble de la région. Dans l'enseignement supérieur, il y a également eu des progrès considérables. Sur les 27 pays disposant des données nécessaires, 15 ont déjà atteint la cible tandis

⁹ Les données pour chaque indicateur correspondant aux différents objectifs varient d'un pays à l'autre : par ailleurs, les 55 pays étudiés n'ont pas fourni de données pour chacun des objectifs.

que 5 autres sont sur le point d'y parvenir et un certain nombre des pays comptent un nombre d'étudiantes plus élevé que d'étudiants à ce niveau.

10. *Objectif 4: Réduire la mortalité infantile.* Les résultats régionaux sont mitigés. La première cible est de réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans. Pour cet indicateur, les 47 pays disposant de données se répartissent en deux groupes. Les pays du premier groupe ont déjà atteint leur cible et les taux de mortalité infantile y sont tous inférieurs à 45 pour 1 000 naissances vivantes. En revanche, les pays du second groupe sont dans une situation très différente puisque seuls 4 d'entre eux sont sur le point d'atteindre la cible; 14 en sont loin, ralentissant ainsi leurs progrès et 3 sont en recul. En 2003, c'est en Asie du Sud que l'on a relevé le plus grand nombre de décès d'enfants. Dans l'ensemble, la courbe de la mortalité des nourrissons a suivi celle de la mortalité des enfants de moins de cinq ans.

11. *Objectif 5: Améliorer la santé maternelle.* Dans ce domaine les progrès ont été beaucoup trop lents. La cible est de réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015 mais, dans les pays en développement d'Asie, le rapport n'a reculé en moyenne que de 395 à 342 pour 100 000. Plus alarmant encore, sur les 42 pays pour lesquels on dispose de données, la mortalité maternelle a augmenté dans 22 d'entre eux. Environ les deux tiers des décès maternels se produisent en Asie du Sud. Chaque année, dans la région, environ 250 000 femmes décèdent des suites d'un événement du cycle de vie normal : grossesse et accouchement.

12. *Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.* Le VIH/sida est également un problème très préoccupant. La cible est d'avoir stoppé d'ici à 2015 la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle. Dans l'ensemble, toutefois, la région est loin du compte: entre 2001 et 2003, la prévalence du VIH/sida parmi les personnes âgées de 15 à 49 ans est passée de 0,39 à 0,45 % dans la moyenne des pays d'Asie. En 2004, plus de 9 millions de personnes vivaient avec le VIH/sida dans la région de l'Asie et du Pacifique et chaque année plus de 500 000 personnes mouraient de complications du sida. Le taux de prévalence le plus élevé parmi les adultes âgés de 15 à 49 ans a été relevé en Asie du Sud-Est. Toutefois, c'est dans certains des pays les plus peuplés d'Asie que l'on trouve les nombres les plus élevés de personnes infectées. Le paludisme est également une cause d'inquiétude. Bien que l'on ne dispose pas de suffisamment de données pour calculer des tendances, il semble que la maladie fasse sa réapparition dans certains pays. La tuberculose continue aussi d'être un souci majeur bien que dans le cas de cette maladie la région ait obtenu de bons résultats: entre 1990 et 2003 le nombre de personnes infectées par la bactérie responsable a diminué de 12,8 à 10,3 millions et le nombre de décès de 1,1 à 1 million par année.

13. *Objectif 7: Assurer un environnement durable.* La première cible est d'intégrer les principes de développement durable dans les politiques et programmes nationaux. Compte tenu de leurs progrès dans l'élaboration de stratégies nationales de développement durable, seuls 5 pays en développement de la région sur 55 sont en avance et 10 sont sur la bonne voie. Cet objectif vise également à inverser

la perte des ressources environnementales. Sur ce point le tableau est mitigé : au cours de la période 1990-2000, dans les 48 pays ayant communiqué des données, la couverture forestière a augmenté dans 13 d'entre eux, n'a pas changé dans 17 et a diminué dans 18. Un autre indicateur environnemental a trait aux émissions de dioxyde de carbone. Entre 1990 et 2002, les émissions moyennes par habitant ont augmenté dans l'ensemble de la région de 2,2 à 2,5 tonnes. Une autre cible importante consiste à réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable salubre ni à l'hygiène. S'agissant des réserves urbaines en eau, sur les 40 pays fournissant des données, 31 sont en avance ou sur la bonne voie et même ceux qui sont en recul ont des taux d'accès très élevés. La situation dans les régions rurales est complètement différente puisqu'elles sont en général de 10 à 20 % moins bien approvisionnées que les zones urbaines.

14. *Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.* Cet objectif concerne le partenariat entre pays développés, pays en développement et communauté internationale. Il recommande un accroissement de l'aide publique au développement (APD) et un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. En Asie, le niveau de l'APD a doublé, passant de 23 384 à 44 350 millions de dollars des États-Unis entre 1990 et 2005,¹⁰ et a progressé fortement après 2004. Toutefois, l'engagement pris par les pays développés de consacrer au moins 0,7 % de leur PNB¹¹ à l'APD n'a pas été respecté par un grand nombre d'entre eux. Outre l'assistance, les pays en développement pourvoient en partie à leurs besoins financiers par les courants de capitaux privés. Les pays qui ont réussi à attirer le plus de capitaux privés ont été les économies à croissance rapide dont beaucoup se trouvent en Asie de l'Est et en Asie du Sud-Est et certaines en Asie du Sud. En 2005, la valeur des exportations de marchandises en provenance d'Asie a atteint 2 779 milliards de dollars dans le monde entier, la moitié des exportations résultant des échanges entre pays d'Asie. La part des importations en provenance des pays en développement vers les marchés des pays développés en franchise de droits semblait en augmentation pour les pays en développement à revenu moyen et les pays à économies en transition. La Chine et l'Inde ont obtenu les meilleurs résultats en ce qui concerne l'élargissement de l'accès de leurs marchandises en franchise. Il semblerait en revanche que les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique comparés à ceux de l'Afrique subsaharienne aient enregistré une perte de leur part d'accès aux marchés en franchise à la fin des années 1990 et au début des années 2000. En ce qui concerne les tarifs douaniers moyens imposés par les pays développés sur les produits agricoles, les textiles et les vêtements en provenance des pays en développement, ce sont les pays en développement de l'Asie du Sud-Est et la Chine pour lesquels ces tarifs ont été les plus élevés dans ces trois secteurs.

¹⁰ Chiffres fournis par l'Organisation de coopération et de développement économiques, en prix constants (2004).

¹¹ L'engagement le plus récent se trouve dans la résolution 61/141 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2006.

II. FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE POUR 2015

A. Stratégies nationales de développement

15. L'évaluation qui vient d'être faite des progrès accomplis jusqu'à présent est au mieux mitigée et dans de nombreux cas alarmante. Elle montre clairement que toutes les parties doivent redoubler d'efforts. La réalisation des OMD est une responsabilité partagée des pays en développement, des pays développés et de la communauté internationale. Néanmoins, c'est aux pays eux-mêmes qu'il incombe au premier chef d'adapter leurs stratégies de développement à leurs conditions. On ne peut imposer des objectifs mondiaux, tout valables fussent-ils, à des pays sans tenir compte de leur situation actuelle ni de leur histoire récente. Les OMD ont toujours visé en premier lieu à encourager chaque pays à faire porter ses efforts sur le développement pour résoudre les problèmes urgents de la pauvreté monétaire et non monétaire. À cet égard, les stratégies nationales de développement sont devenues le cadre choisi par plusieurs pays pour lutter contre la pauvreté. Les stratégies nationales de développement ne sont souvent pas explicitement conçues pour atteindre les OMD mais elles représentent un changement qualitatif en ce sens que l'accent n'est plus mis, comme cela été historiquement le cas, sur une définition quelque peu étroite de la croissance mais sur une évaluation de ses effets d'ensemble sur les pauvres. En d'autres termes, les gouvernements ont reconnu que l'effet de « ruissellement » n'était pas suffisant pour avoir un impact tangible sur la pauvreté monétaire ou non monétaire. Une croissance rapide devrait aller de pair avec une redistribution des ressources pour parvenir à une croissance plus équitable et plus favorable aux pauvres. Les pays sont déterminés à élaborer et à mettre en œuvre des plans/ stratégies nationaux de développement fondés et axés sur les OMD en fonction de leur besoins, priorités et capacités propres. Ce faisant, beaucoup de pays recentrent leur stratégie de développement pour tenir compte des Objectifs. L'élaboration de ces stratégies fait apparaître des « lacunes » à combler. Ces lacunes peuvent avoir un caractère institutionnel ou financier, voire l'un et l'autre.

16. Il faut souligner qu'en réalité, les gouvernements continuent de recourir à un panachage de mesures économiques et sociales pour promouvoir une croissance économique plus rapide et plus équitable – dans un cadre de développement plus général et plus juste englobant l'amélioration des infrastructures, l'élargissement des services publics et de l'accès au crédit pour les pauvres, la création d'un plus grand nombre d'emplois dans les secteurs formel et informel de l'économie – comme moyen principal de lutter contre la pauvreté. De telles mesures s'inscrivent souvent dans un ensemble plus vaste et plus symbolique comme la « société harmonieuse » chinoise ou « l'économie de suffisance » thaïlandaise.

17. Bien qu'il soit nécessaire de fixer des objectifs généraux de développement pour sous-tendre une politique, il n'en demeure pas moins qu'une croissance rapide du PIB par habitant est un élément essentiel de toute politique de développement, faute de quoi ni le secteur public ni le secteur privé de l'économie ne serait à même de produire les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs

généraux de développement. À cet égard, il ne faut pas oublier que tous les éléments d'une politique de développement sont aussi importants les uns que les autres, chacun d'entre eux complétant l'autre. La croissance de l'emploi et des revenus, la lutte contre la pauvreté et la réalisation des OMD dépendent d'un dosage pragmatique de politiques et d'approches économiques et sociales qui reflètent en fin de compte les priorités nationales et les réalités locales. Il est donc important de souligner qu'il n'y a pas de méthode simple et universelle pour atteindre les OMD et que chaque pays doit définir lui-même les moyens d'y parvenir.

18. De manière générale, les stratégies nationales de développement s'accordent avec beaucoup des objectifs mondiaux. Ainsi, presque toutes les stratégies examinées aux fins de la présente note mettent au premier plan les objectifs et moyens de développement comme la réduction de la pauvreté, une croissance favorable aux pauvres, des niveaux élevés et constants d'inscriptions scolaires, la promotion de la santé maternelle et infantile, la sécurité de l'environnement, le développement des infrastructures, le renforcement des capacités, la coopération des secteurs public et privé et l'appui des donateurs et du secteur privé. Beaucoup de stratégies nationales mettent également en avant l'utilité de la coopération sous-régionale et régionale, en particulier pour promouvoir le développement des infrastructures et le commerce ainsi que pour garantir la sécurité de l'environnement et gérer des catastrophes.

19. La force principale des stratégies nationales de développement tient au fait que ce sont les pays qui les conduisent et se les approprient, qu'elles visent à obtenir des résultats et qu'elles font appel au partenariat, autrement dit qu'elles encouragent la participation coordonnée des organisations bilatérales, multilatérales et non gouvernementales pour favoriser la croissance et réduire la pauvreté. Les gouvernements ne se considèrent pas comme les seuls acteurs : ils recherchent la collaboration de diverses parties prenantes ayant des responsabilités différentes au sein des sociétés pour formuler et mettre en œuvre leurs stratégies nationales de développement.

20. Hormis les stratégies nationales individuelles, il ne fait guère de doute que le manque de ressources publiques constitue une contrainte particulièrement grave pour la plupart des pays en développement qui souhaitent améliorer la qualité de la croissance et en particulier réduire la pauvreté non monétaire. Aucun gouvernement de pays en développement n'a les ressources fiscales nécessaires pour répondre à tous les besoins de sa population de sorte qu'ils n'ont pas d'autre choix que de procéder à des arbitrages difficiles au moment de déterminer les priorités budgétaires. Outre que leurs revenus par habitant sont relativement peu élevés, les ratios recettes fiscales/PIB sont inférieurs à 20 % dans la plupart de ces pays alors que dans les pays développés ces ratios dépassent 35 %. Ainsi, les gouvernements n'ont généralement pas les ressources nécessaires pour fournir des services publics pour tous. Le problème est encore aggravé par le contrôle qu'exercent les élites urbaines de la classe moyenne sur les institutions pertinentes de l'État, ces élites étant mieux à même que les pauvres de formuler leurs exigences et de défendre leurs intérêts. À cet égard, une participation et un appui plus

efficaces de la communauté des donateurs et du secteur privé sont essentiels, notamment de la part des donateurs multilatéraux comme la BASD, la Banque mondiale et le FMI, et des donateurs bilatéraux comme le Département du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, l'Agence canadienne pour le développement international, l'Agence norvégienne de coopération pour le développement, l'Agence danoise pour le développement international, l'Agence japonaise de coopération internationale et l'Agence coréenne de coopération internationale.

21. Au niveau sous-régional, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) s'est engagée à mettre au point un modèle général et réaliste pour les cinq prochaines années dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de l'éducation, de la santé et de l'environnement¹², afin de stimuler l'intérêt du public en faveur de l'élimination de la pauvreté. De plus, elle fait sienne et réaffirme la nécessité impérieuse, sur le plan international, de réaliser les OMD d'ici à 2015. Les économies insulaires du Pacifique, elles aussi, ont élaboré des plans grosso modo similaires pour lutter contre la pauvreté et s'attaquer aux problèmes qui y sont liés dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'environnement, dans le cadre d'une « Vision du Pacifique ». Le secrétariat du Forum des îles du Pacifique a été chargé de mettre en œuvre un plan du Pacifique pour le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales (Pacific Plan for strengthening Regional Cooperation and Integration)¹³ dans le but de parvenir au développement durable, de réaliser une croissance économique favorable aux pauvres et de conserver l'environnement du Pacifique au cours des 10 prochaines années.

22. Les stratégies nationales de développement mettent en évidence la nature de plus en plus globale des approches de développement et l'importance capitale de réaliser les OMD, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation et des infrastructures. Le financement de ces services par le Trésor public est un élément central des politiques et pratiques relatives aux OMD. Toutefois, l'expérience des 15 dernières années montre que, même lorsque les gouvernements réussissent à mobiliser une part importante des ressources nécessaires et à prendre la ferme décision d'améliorer les services publics, les pauvres n'arrivent toujours pas en profiter. Changer cette situation demeure donc un défi majeur pour tous.

B. Les grandes lignes de la feuille de route régionale pour 2015

23. En prenant une feuille de route régionale comme base d'un partenariat régional pour la réalisation des OMD, on a voulu souligner la nécessité de trouver des mécanismes de coordination plus solide entre le partenariat régional et les différents acteurs de façon que les stratégies nationales de développement établies sur la base des OMD puissent être intégralement mises en œuvre et dotées

¹² Association sud-asiatique de coopération régionale, *An Engagement with Hope : SAARC Development Goals (SDG's) 2005-2010*, www.saarc.org/main.php.

¹³ Accessible en ligne sur le site www.forumsec.org/resources/article/files/A%20Pacific%20Plan.pdf.

des ressources appropriées pour en garantir le succès. Le partenariat régional donnera suite aux demandes d'assistance des pays ayant pris du retard en leur fournissant les produits et les services mentionnés plus haut. En d'autres termes, le partenariat régional, par ses fonctions – recherche, assistance technique, dialogue et suivi – contribuera à aider les pays à rattraper leur retard. La feuille de route régionale ne peut constituer une plus-value pour les efforts et les processus nationaux que si les pays concernés se l'approprient. Il faudrait donc se préoccuper davantage de cet aspect des choses. En même temps, il faut que la feuille de route inclue les questions de coopération régionale, qu'elle en suive l'évolution et les intègre à la réflexion politique concernant les OMD afin que les pays en développement progressent réellement vers leur réalisation.

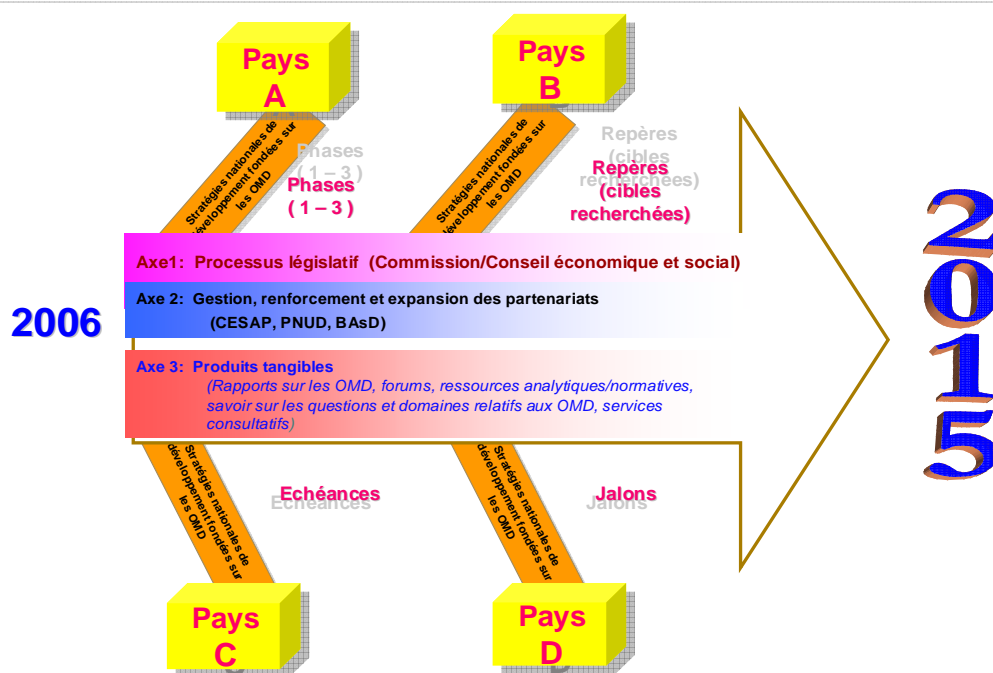
24. La feuille de route régionale se veut ouverte, c'est-à-dire que les organisations et organismes internationaux sont tous invités à s'associer au partenariat régional. Les initiatives régionales existantes, comme l'Initiative en faveur des OMD du Centre régional du PNUD à Colombo, peuvent jouer un rôle complémentaire ou faire partie du partenariat régional. D'autres organisations bilatérales et multilatérales peuvent servir d'intermédiaires pour partager leurs données d'expérience de donner un sens concret à l'accomplissement des aspirations individuelles et collectives qui sous-tendent les Objectifs.

25. La feuille de route englobe divers processus, recense des pays cibles et indicateurs, les produits et services à fournir, des points de repère et des délais pour le suivi et l'évaluation. On trouvera ci-après un développement concernant la justification et les éléments des cinq grandes catégories de produits et services.

26. *Axes multiples.* L'objectif primordial de la feuille de route est d'aider les pays ayant pris du retard et ceux se trouvant au-dessous de la moyenne asiatique à rattraper leur retard pour atteindre les Objectifs d'ici à 2015, voire avant. Les pays en développement, les pays développés et la communauté internationale ont une part de responsabilité dans la réalisation des OMD. Toutefois, il appartient à chaque pays de fixer ses objectifs et cibles propres. Les rapports sur les OMD élaborés par la CESAP, le PNUD et la BASD montrent clairement que les pays se trouvent à différentes étapes de la voie menant à 2015. Ils ont également des priorités différentes en fonction de leurs objectifs de développement et de leur réalité propre. Comme le montre le schéma 1, les différents acteurs doivent, pour aboutir aux Objectifs, coopérer sur des axes multiples reliés entre eux.

27. Comme on l'a dit ailleurs, la réalisation des OMD est une entreprise à laquelle prend part la communauté internationale dans son ensemble – dans ce cas, les institutions multilatérales de la région, la CESAP, le PNUD et la BASD – dans le cadre d'un partenariat régional pour aider individuellement les pays à atteindre les Objectifs. Les organisations sous-régionales comme l'ASEAN, la SAARC et le Forum des îles du Pacifique peuvent également participer.

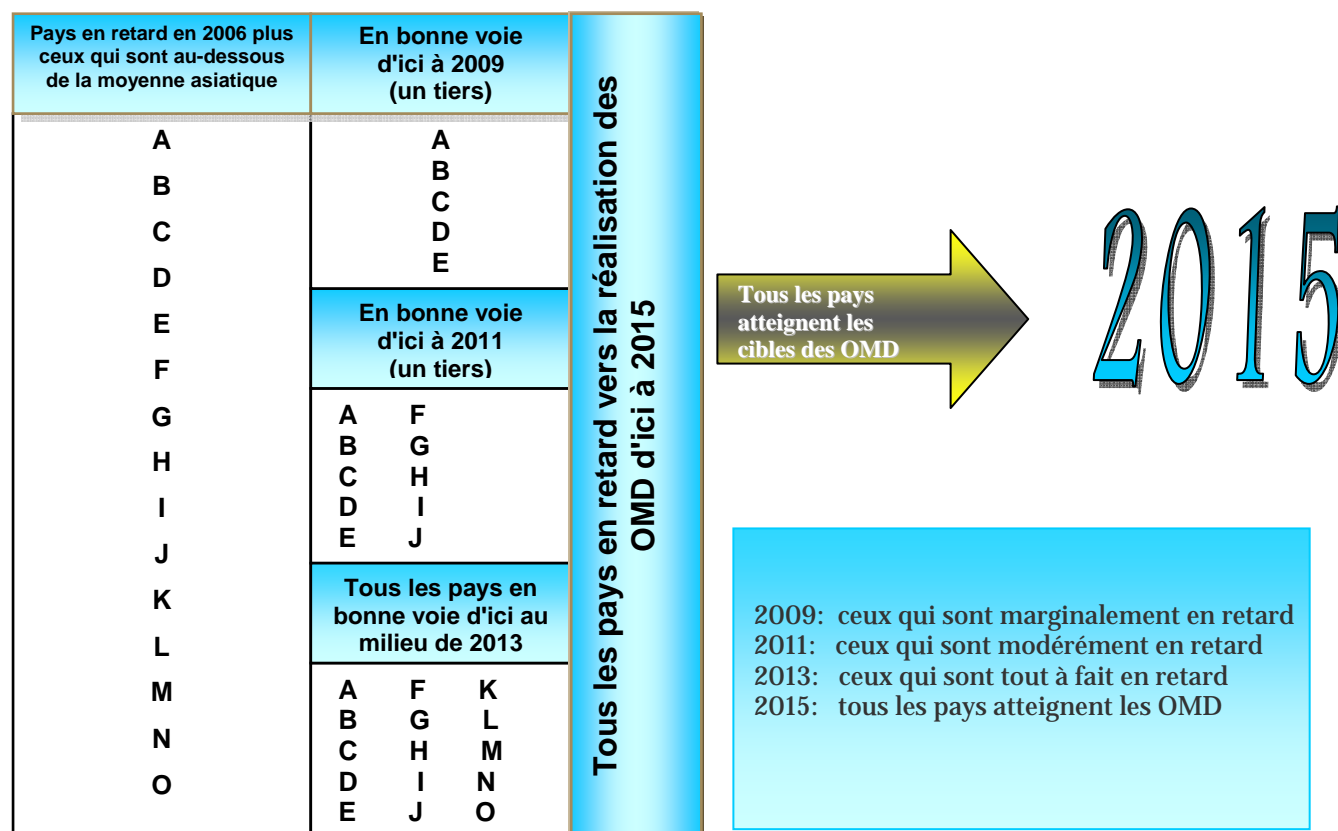
Schéma 1. Feuille de route pour la réalisation des OMD d'ici à 2015



28. *Pays cibles/indicateurs.* La feuille de route régionale doit cibler tout particulièrement les pays qui ont pris du retard. Il va presque sans dire que tous les pays doivent veiller à faire individuellement des progrès suffisants pour atteindre les OMD. Toutefois, il faut d'abord s'intéresser aux pays qui, d'après les informations dont on dispose, risquent de ne pas atteindre un nombre significatif des indicateurs des Objectifs d'ici à 2015. Ce faisant, il faut établir des repères chronologiques (échéances) pour baliser et mesurer les progrès accomplis.

29. Le schéma 2 présente un modèle possible pour une telle approche. Ce qu'on y souligne c'est la nécessité d'établir un classement des pays qui ont pris du retard et ceux qui sont au-dessous de la moyenne asiatique de façon à ce qu'ils rattrapent ce retard. On pourrait ainsi considérer qu'un tiers des pays ayant accumulé du retard – ceux qui progressent lentement ou qui reculent par rapport à un ou deux indicateurs seulement – auront rattrapé leur retard d'ici à 2009, qu'un autre tiers – ceux qui progressent lentement ou reculent par rapport à trois ou quatre indicateurs – auront rattrapé leur retard d'ici à 2011 et le reste d'ici à 2013 de sorte que tous les pays atteignent les OMD d'ici à 2015. Bien que le schéma 2 puisse donner l'impression d'être quelque peu mécaniste, il vise à clarifier le processus et à susciter l'adhésion. Ce que l'on veut dire ici c'est que les jalons et les échéances figurant dans le schéma doivent être considérés comme indicatifs des aspirations nationales et régionales, chacun renforçant l'autre. Il ne faut pas en retirer l'impression que ces échéances sont immuables et que les pays qui ne les respecteraient pas devront pour ainsi dire « rendre des comptes »: le schéma a été conçu pour inciter les pays à examiner et à réévaluer leur stratégie et leur action par rapport aux Objectifs afin d'obtenir une assistance éventuelle de la part des organisations multilatérales de la région.

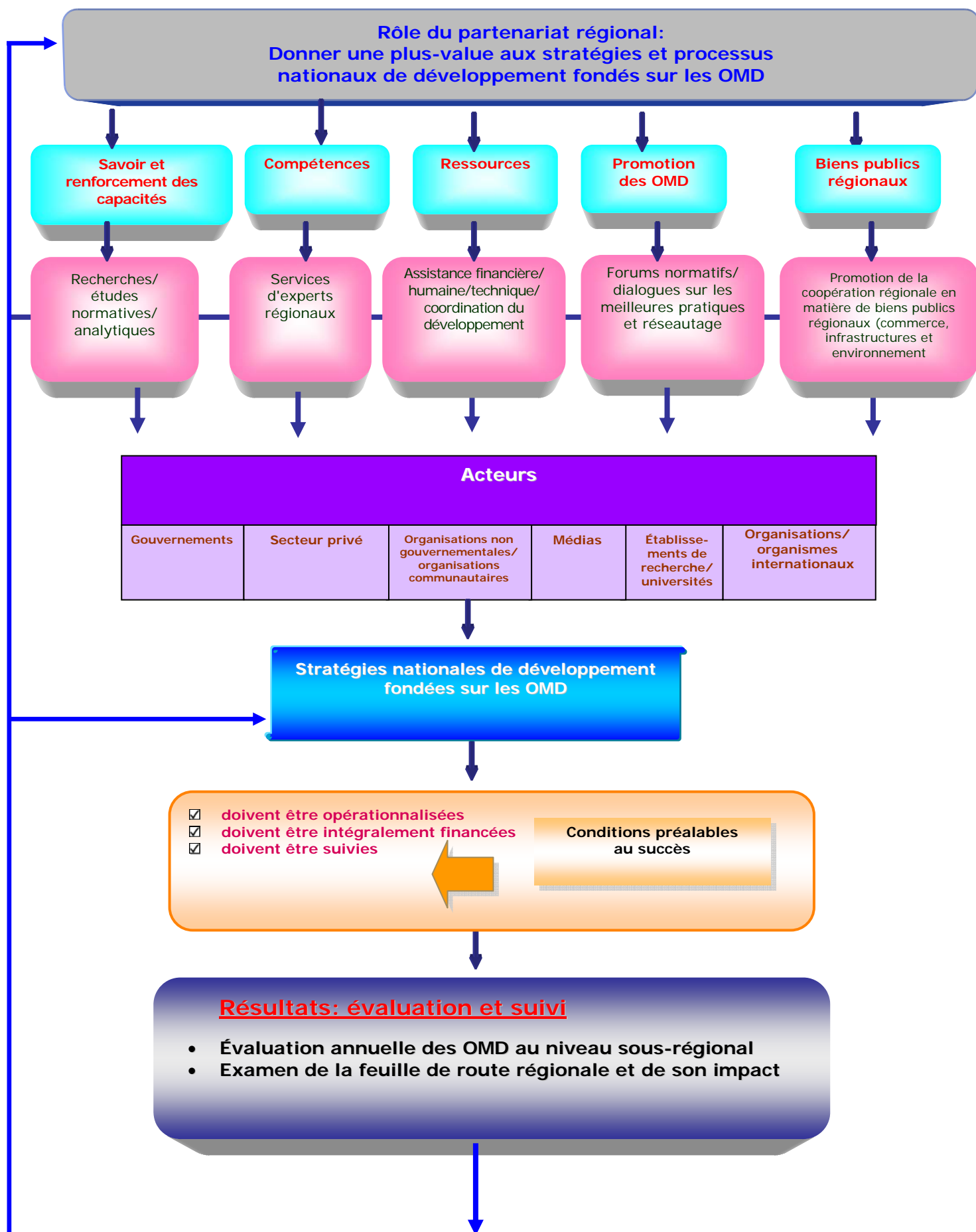
Schéma 2. Échéances jusqu'à 2015



30. Les pays en retard et certains indicateurs de ce retard tels qu'ils ont été mentionnés antérieurement dans des rapports et des mises à jour, constituent le « référentiel » de la feuille de route régionale. Un critère approprié pour choisir les indicateurs de retard sera élaboré à mesure que la feuille de route régionale sera mise en œuvre. Comme l'ont indiqué les rapports et mises à jour, il y a encore un déficit considérable de données empêchant une énumération complète des pays en retard et des indicateurs de retard. La feuille de route visera à créer une base de données régionales complètes concernant tous les pays et tous les indicateurs afin qu'une aide puisse être apportée aux pays « manquant à l'appel ».

31. *Les éléments majeurs/produits tangibles.* Les éléments majeurs et les produits tangibles du partenariat régional ainsi que les rapports entre les uns et les autres sont représentés dans le schéma 3 lequel développe également l'axe 3 figurant dans le schéma 1. Comment on peut le voir sur le schéma, le partenariat régional va fournir cinq types de produits et services: savoir et renforcement des capacités, compétences, ressources, promotion des OMD, et coopération régionale dans la fourniture de biens publics régionaux, qui tous permettront aux pays « retardataires » de parvenir à leur destination en 2015. Le savoir comprend essentiellement les connaissances provenant des travaux de recherche et d'analyse. Toutefois, les conclusions des travaux de recherche peuvent avoir un caractère normatif ou prescriptif, les pays étant vivement encouragés à adopter une ligne de conduite particulière pour atteindre les Objectifs d'ici à 2015. D'autre part, les experts sont censés aider les pays à résoudre les problèmes pratiques de la gestion des programmes et des projets découlant des

Schéma 3. Partenariat régional



politiques basées sur les Objectifs dans des secteurs particuliers. Les ressources peuvent être financières, techniques et humaines et provenir directement du partenariat régional ou indirectement, d'autres sources. Les forums régionaux et sous-régionaux sont le moyen par lequel le partenariat régional facilitera les examens annuels de la feuille de route, l'évaluation des Objectifs, le réseautage et les interactions entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, sur les OMD. Enfin, la feuille de route régionale fournira toute une série de biens publics régionaux tels que des cadres et des arrangements, pour promouvoir la coopération régionale dans les secteurs du commerce, des transports, des infrastructures, de l'énergie et de l'environnement.

32. Tous ces produits et services seraient fournis en partenariat avec les organismes de l'ONU, les institutions financières multilatérales et les acteurs nationaux participants afin de donner de la plus-value aux stratégies et processus nationaux de développement. Ces acteurs comprendraient les ministères et administrations publiques, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires, les médias et les établissements universitaires qui sont tous responsables au premier chef de la formulation et de l'exécution des stratégies nationales de développement fondées sur les OMD. Les autres parties prenantes seraient les organisations internationales, les organismes financiers régionaux et les organisations et entités sous-régionales. Pour réussir, les stratégies nationales de développement devraient répondre aux conditions préalables suivantes : elles doivent être opérationnalisées, intégralement financées et être suivies par les autorités et parties prenantes nationales.

33. Il est important de souligner que les cinq produits ne sont pas indépendants les uns des autres. Ils peuvent se recouper. Il n'est pas nécessaire non plus qu'ils soient fournis par de nouvelles entités. Le partenariat régional actuel entre la CESAP, le PNUD et la BASD ainsi que toute organisation régionale et sous-régionale qui décide de s'y associer, peut fournir les cinq produits et services.

34. *Savoir et renforcement des capacités.* Grâce à la recherche normative et analytique, les partenaires régionaux peuvent faire d'importantes économies d'échelle en accumulant le savoir et l'information dans tous les secteurs des OMD. Les connaissances obtenues sur les Objectifs grâce à la feuille de route régionale peuvent être considérables et avoir plusieurs objectifs, notamment:

- a) Évaluer les progrès accomplis au regard de chaque Objectif;
- b) Générer un nouveau savoir sur les variables macro affectant les résultats dans la réalisation des Objectifs;
- c) Envisager des possibilités d'action sur la base de données probantes et y donner suite;
- d) Estimer les besoins financiers;
- e) Recenser les domaines et secteurs clés où des investissements et des interventions des secteurs public et privé et des donateurs sont nécessaires;
- f) Élaborer des mécanismes de coopération régionaux et sous-régionaux à l'appui des Objectifs.

35. Les procédés seraient les suivants:

- a) Série de publications régionales sur les OMD;
 - i) Rapports intérimaires d'évaluation, études thématiques et sectoriels;
 - ii) Macromodélisation;
 - iii) Exercices d'évaluation des coûts;
 - iv) Exposés sur les politiques;
- b) Partage du savoir:
 - i) Centre régional de gestion du savoir;
 - ii) Réseau d'établissements de recherche et d'universités pour échanger les résultats des recherches et les informations concernant les Objectifs;
- c) Renforcement des capacités:
 - i) Ateliers et séminaires de formation à l'intention des décideurs, des experts et des statisticiens sur les problèmes et les préoccupations concernant les Objectifs;
 - ii) Programmes d'échanges pour étudier les « meilleures pratiques »;
 - iii) Évaluation continue des besoins de formation sur les secteurs des OMD, en faisant appel à des comités intergouvernementaux spécialisés;
- d) Création d'une base de données statistiques sur les OMD en coopération avec l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique;
- e) Création d'une page Web régionale sur les OMD.

36. Grâce à ce processus de création de savoir et de renforcement des capacités, il sera possible d'établir un centre régional virtuel du savoir. On trouvera ci-après quelques exemples concrets de produits tangibles concernant les OMD dont la diffusion pourrait être assurée par ce centre:

a) Études sur les progrès accomplis dans la réalisation des OMD dans les pays de l'Asie et du Pacifique. Ces études identifieront les obstacles et suggéreront des politiques et programmes pour atteindre les cibles des Objectifs. Cette activité de création de savoir pourra faire appel aux méthodes et données de diverses organisations internationales, notamment la CESAP et la BASD;

b) On procédera à un examen critique des stratégies nationales de développement de certains pays, des plans nationaux de développement et autres documents importants relatifs au développement afin de déterminer les domaines prioritaires communs;

c) On analysera les indicateurs macroéconomiques quantitatifs correspondant aux régimes budgétaire, monétaire, et à celui du secteur extérieur des pays en retard par comparaison avec les mêmes indicateurs des pays ayant obtenu de bons résultats ou qui sont en bonne voie afin de déterminer les « lacunes » dans les indicateurs. Ces lacunes pourraient être considérées comme les « causes » possibles des résultats médiocres des pays en retard dans la réalisation des OMD;

d) On effectuera des analyses économétriques pour déterminer le rôle relatif des facteurs de « croissance » et de « non-croissance » dans la réalisation des OMD dans les pays en retard, notamment le rôle du commerce, des investissements et du développement des entreprises. La méthodologie se fondera sur l'évaluation des rapports entre certaines cibles des Objectifs et la croissance économique afin d'évaluer le niveau que doit atteindre cette dernière pour atteindre un objectif prioritaire, par exemple la réduction de la pauvreté, et la différence correspondante (écart) entre les taux de croissance requis et réel. On procédera de la même manière pour d'autres cibles. On utilisera également les données recueillies par le PNUD et la BASD dans la conduite d'opérations analogues pour compléter les conclusions;

e) On procédera à des évaluations des besoins et des coûts des OMD comme l'a fait le PNUD au niveau des pays (ce qui a permis d'évaluer le déficit de ressources) pour i) déterminer les secteurs critiques où il existe un déficit de ressources; ii) évaluer le type de ressources déficitaires (humaines, financières et techniques); et iii) évaluer le volume/la quantité de ressources nécessaires.

37. Les résultats de ces activités de création de savoir et de renforcement des capacités sont décrits ci-après:

- a) Décideurs, experts et professionnels mieux informés;
- b) Transparence et obligation de rendre compte plus grandes dans l'exécution des politiques et programmes relatifs aux OMD;
- c) Meilleures prioritarisation et ciblage des ressources publiques et privées;
- d) Meilleure utilisation de ressources limitées, notamment de l'aide au développement;
- e) Mobilisation de différents acteurs autour d'un ensemble d'objectifs communs;
- f) Mobilisation du soutien des populations en faveur des Objectifs.

38. *Compétences.* Chaque pays dispose de ses propres experts pour formuler et exécuter ses programmes et projets de développement. Toutefois, les pays en retard et les pays qui se situent au-dessous de la moyenne asiatique continueront d'avoir besoin d'une assistance importante dans des domaines spécifiques, en particulier sous la forme de subventions directes et d'experts affectés à des projets particuliers financés au titre de l'assistance pour le développement. Par ailleurs des services consultatifs, en particulier aux premières étapes de la formulation d'un projet, peuvent être extrêmement utiles. Ces services consultatifs peuvent s'étendre également aux phases de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. Les objectifs recherchés à cet égard sont notamment les suivants:

- a) Augmenter le nombre d'experts locaux;
- b) Créer des synergies entre les experts locaux et les experts extérieurs;
- c) Effectuer des études complexes d'identification et de faisabilité de projets;
- d) Garantir une meilleure exécution des projets et programmes et de meilleurs résultats.

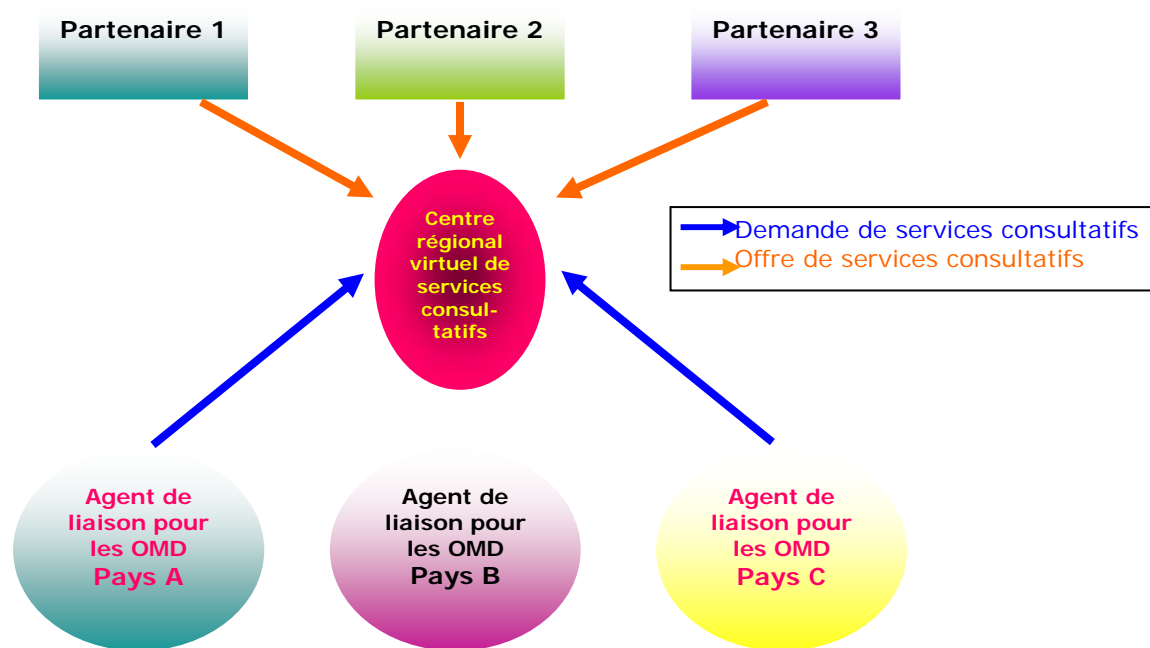
39. L'intérêt principal que représentent les experts se situe dans les applications techniques plus spécifiques au niveau sectoriel, pour des projets concernant l'eau et l'assainissement, les transports et les communications, le VIH/sida, la prestation de services ruraux et de santé infantile, la création d'institutions de microcrédit, l'instauration de nouveaux services financiers pour les petites et moyennes entreprises, l'amélioration des services d'information commerciale et de la facilitation du commerce et la ventilation des statistiques pour une utilisation au niveau micro.

40. Tous les organismes participant au partenariat régional sont à même de fournir des services d'experts au gouvernement de la région. La BASD a une expérience directe du financement des projets dans les secteurs mentionnés tandis que la CESAP et le PNUD ont accumulé un savoir-faire substantiel dans la solution d'un grand nombre de problèmes sectoriels, s'agissant notamment d'innovations dans la création de partenariats secteur public-secteur privé en faveur des pauvres, de la mise au point de cadres et de protocoles pour des projets d'infrastructures transfrontières et de la promotion de mécanismes d'intégration régionale. Les partenariats secteur public-secteur privé dans lesquels les capitaux privés et les compétences de gestion sont mis à contribution pour améliorer la prestation de services publics, comme la fourniture d'eau et d'énergie, ont permis de réduire la part des ressources publiques dans ce secteur. Un partenariat multilatéral régional réunissant la CESAP, le PNUD et la BASD peut tirer parti des compétences de chaque membre au niveau des programmes ou des projets.

41. Les modalités concrètes concernant la mise à disposition d'experts peuvent varier d'un pays à l'autre. Dans beaucoup de cas, les pays ont élaboré des modalités sophistiquées et parfaitement réglées pour obtenir des experts de leurs partenaires développement. Ces modalités sont également évolutives car elles sont revues et mises à jour en fonction de la situation. Dans le contexte de la feuille de route régionale et du partenariat régional qui lui est associé, on pourrait envisager de créer un centre régional de services consultatifs qui aurait les caractéristiques suivantes:

- a) il comporterait une base de données virtuelle de tous les services d'experts disponibles;
- b) il fournirait des services consultatifs au niveau de classification à trois chiffres;
- c) la base de données aurait un programme de recherche;
- d) les pays seraient invités à faire connaître le type de services d'experts/services consultatifs dont ils auraient besoin, par spécialité;
- e) les organisations/organismes seraient invités à fournir les noms des experts disponibles;
- f) la base de données servirait de centre d'échange;
- g) la CESAP pourrait jouer le rôle d'intermédiaire (schéma 4);
- h) la CESAP mettrait la base de données régulièrement à jour afin de lui conserver son actualité et sa pertinence.

Schéma 4. Centre régional virtuel de services consultatifs



42. On trouvera ci-après quelques exemples de produits tangibles pour lesquels la prestation de services d'experts serait pertinente et pourrait être coordonnée par le partenariat régional:

- a) projets concernant la fourniture d'eau potable salubre, l'assainissement et les transports publics;
- b) dispensaires ruraux /centres de santé infantile pour les soins préventifs;
- c) projets pour la prévention et le traitement du VIH/sida;
- d) plans de microcrédit, en particulier ceux qui favorisent la parité hommes-femmes;
- e) conservation de l'énergie pour réduire les impacts environnementaux nuisibles;
- f) statistiques désagrégées relatives aux OMD;
- g) facilitation du commerce et accès des petites et moyennes entreprises aux moyens de financement;
- h) renforcement des capacités des responsables des pays retardataires pour la gestion de programmes et de projets dans les domaines évoqués plus haut;
- i) préparation et mise à jour continue d'un annuaire des consultants au niveau de classification à trois chiffres (compétences spécifiques) et création d'un centre virtuel de services pour accéder à cet annuaire.

43. La mise en commun des services d'experts d'organisations multilatérales régionales comme la CESAP, le PNUD et la BASD aurait des effets sensibles sur les projets et programmes au niveau des pays. Outre que cela faciliterait l'exécution dans les délais prévus des projets et des programmes, les résultats, du point de vue de la réalisation des OMD, ne seraient pas négligeables.

44. *Ressources.* Le principal objectif de l'APD sous la forme de prêts et de subventions de la BASD, du PNUD et d'autres fonds et programmes est de promouvoir le développement humain. Dans un premier temps, ces ressources permettent de combler immédiatement les déficits de moyens financiers, humains et techniques. Beaucoup de pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, n'ont tout simplement pas les ressources nécessaires pour financer adéquatement les dépenses liées à la réalisation des OMD. Beaucoup de pays en développement de la région ont une épargne insuffisante et subissent des contraintes budgétaires de sorte qu'ils continueront, pour quelques années encore, d'être tributaires de l'aide financière mondiale. C'est principalement, mais non pas exclusivement, aux pays développés et aux institutions multilatérales qu'il incombe de créer les ressources nécessaires pour aider les pays en développement à atteindre les OMD. Ces ressources ne sont cependant pas suffisantes; en outre, il importe de rendre compte publiquement de leur utilisation.

45. Il existe plusieurs moyens d'assurer un apport de ressources aux pays en retard, par exemple:

a) On pourrait utiliser les résultats des évaluations des besoins et des calculs de coût, mentionnés ci-dessus, pour estimer les apports financiers nécessaires pour les pays retardataires;

b) Les partenaires (BASD et PNUD) pourraient ensuite utiliser cette information pour fournir les ressources nécessaires à ces pays;

c) Une facilité régionale d'APD pour les OMD pourrait être envisagée;

d) Pour compléter l'APD il faudrait accroître les échanges commerciaux, les investissements et autres formes de flux financiers. On pourrait exploiter les possibilités offertes par la coopération Sud-Sud;

e) Des forums régionaux de donateurs, qui feraient partie des forums régionaux d'OMD, pourraient être créés et utilisés pour l'échange d'information et de données sur les besoins en ressources;

f) Les acteurs participants aux forums régionaux de donateurs pourraient élaborer et soumettre à la BASD et au PNUD des propositions portant sur de modestes subventions pour une assistance technique. La CESAP pourrait, quant à elle, fournir une assistance technique pour la formulation des propositions.

46. Jusqu'à récemment, les donateurs internationaux ne considéraient pas les dépenses sociales des pays en développement comme très prioritaires. S'ils veulent maximiser l'impact des ressources

extérieures sur la réalisation des OMD, les donateurs devront tenir davantage compte des conditions locales. Les pays bénéficiaires doivent avoir le sentiment d'avoir la « maîtrise » des programmes soutenus par les donateurs; ils doivent par ailleurs accorder plus d'attention à une bonne utilisation des ressources extérieures, à la transparence et à l'obligation de rendre compte. Surtout, il faut consacrer un volume important de nouvelles ressources pour soutenir les politiques qui contribuent à réduire la pauvreté non monétaire. Un partenariat régional renforcé doit permettre de fournir des ressources en fonction de la demande des pays et de manière soutenue dans le temps. Il faudrait explicitement reconnaître que la réalisation des OMD est un objectif de l'assistance pour le développement.

47. L'APD fourni par la BAsD sous forme de prêts et les subventions du PNUD ont contribué à combler les déficits financiers, humains et techniques auxquels font face tous les pays en développement. Aujourd'hui, des estimations plus fiables fondées sur des calculs de coût plus réalistes sont nécessaires pour déterminer l'ensemble des besoins des pays en retard. En outre, le partenariat régional peut puissamment contribuer à aider ces pays à obtenir des ressources supplémentaires du secteur privé et à accroître leurs débouchés commerciaux à l'intérieur et à l'extérieur de la région. On trouvera ci-après quelques exemples de ressources supplémentaires susceptibles de contribuer à la réalisation des OMD:

- a) Une APD plus importante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;
- b) APD affectée ou destinée à certains services publics;
- c) Accès plus facile des exportations, en particulier agricoles, des pays les moins avancés aux marchés;
- d) Cofinancements plus importants de projets d'infrastructures – routes rurales, systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement urbain – entre la BAsD et le secteur privé;
- e) Accès au financement pour le développement pour de vastes projets d'infrastructure par la création d'une banque régionale d'investissement.

48. Toutefois, malgré l'importance qu'il y a à trouver des ressources supplémentaires, les gouvernements doivent changer leur façon de faire. Il leur faut développer les compétences et les capacités nécessaires et veiller à ce que leurs institutions nationales et locales soient adaptées aux besoins et aux aspirations des citoyens. Les institutions dont il est question ici ne sont pas seulement des organisations, gouvernementales ou non gouvernementales spécifiques mais également le contrat social implicite ou les « règles », formelles et informelles, garantissant de meilleurs comportements. Tous les acteurs ont un rôle à jouer et le devoir de réformer leurs propres cadres institutionnels et modes de fonctionnement afin d'être mieux à même d'assumer leurs responsabilités et de tenir leurs engagements conformément à la Déclaration du Millénaire.

49. *Promotion des OMD.* La promotion des OMD a principalement pour but de retenir l'attention des décideurs et des autres parties prenantes concernant les Objectifs afin d'obtenir des résultats concrets d'ici à 2015. La réalisation des OMD sera possible si tous les organismes et acteurs jouent le rôle qui leur a été assigné. Pour cela, il faut que s'établisse entre eux un dialogue institutionnalisé, faute de quoi le processus risque de se désintégrer et d'être beaucoup moins efficace. L'échange d'information sur les « meilleures pratiques » est déjà un point fort de la CESAP. La force du PNUD est de pouvoir allier des objectifs de développement au niveau macro à des améliorations de la qualité de la vie et du développement humain au niveau des pays. L'expérience de la BASD dans le financement de projets très divers dans des secteurs très variés et dans le soutien des programmes au niveau macro dans pratiquement tous les pays et zones de la région, fait qu'elle a une parfaite connaissance du processus de développement. Chacune des trois organisations a eu l'occasion de travailler avec des acteurs différents et par leur intermédiaire, notamment leurs propres organes subsidiaires, avec des mandats fonctionnels et géographiques très précis.

50. La promotion des OMD se fera principalement dans le cadre de forums régionaux et sous-régionaux qui auront les objectifs suivants:

- a) Servir de lieux d'échange d'information et de données sur les meilleures pratiques;
- b) Diffuser les résultats des produits/rapports analytiques et obtenir une information en retour de la part des parties prenantes sur les difficultés et les priorités dans le cadre de discussions de groupe;
- c) Évaluer annuellement les résultats obtenus dans la réalisation des OMD au niveau sous-régional;
- d) Examiner des idées de projet en vue d'obtenir une éventuelle assistance technique des partenaires régionaux;
- e) Renforcer la coopération et le réseautage aux niveaux régional et sous-régional entre différents acteurs;
- f) Examiner les progrès accomplis dans la réalisation de la feuille de route régionale.

51. Cette action de promotion menée dans le cadre de forums régionaux et sous-régionaux peut avoir plusieurs effets positifs. La promotion du dialogue sur les Objectifs n'est pas importante seulement en soi mais également pour renforcer la sensibilisation du public. Cette sensibilisation est nécessaire pour mobiliser le grand public et maintenir son soutien en faveur des Objectifs et favoriser l'apparition de nouvelles formes d'organisation et d'alliance entre organisations pour les atteindre. Ces organisations fournissent souvent des biens et services aux pauvres mais elles ne les représentent pas au niveau décisionnel. Les organisations communautaires, quant à elles, peuvent représenter leurs membres mais elles ne sont pas à même d'exposer des préoccupations plus larges. On pourrait

combiner les deux types d'organisation et accroître ainsi leur efficacité. Toutefois, une dépendance excessive à l'égard des organisations communautaires n'est pas sans risque car c'est en fin de compte à l'État qu'il incombe d'atteindre les Objectifs. S'appuyer sur les organisations civiles à cette fin ne se justifie que dans certaines situations. L'objectif devrait être de constituer, par le dialogue, une alliance efficace entre les organismes multilatéraux, les gouvernements nationaux et les organisations de la société civile pour réaliser les OMD.

52. *Coopération régionale pour la fourniture de biens publics régionaux.* La coopération régionale dans la réalisation des OMD a deux grands objectifs: d'une part l'échange d'information et de données d'expérience sur les bonnes pratiques pour atteindre les cibles des Objectifs, d'autre part la promotion de la coopération régionale pour la fourniture de biens publics régionaux – exécution de projets infrastructurels transfrontières dans les transports, l'énergie, l'eau et l'environnement, accords-cadres portant sur le commerce régional et sous-régional et les infrastructure de transit, dispositifs pour faire face aux problèmes transfrontières, notamment les risques environnementaux, les catastrophes naturelles et les maladies transmissibles. Ce type de coopération peut apporter une plus-value importante aux efforts nationaux. Les domaines mentionnés offrent d'immenses possibilités pour atteindre les Objectifs (notamment par les infrastructures commerciales) ou pour atténuer ou éliminer les effets négatifs des catastrophes naturelles sur la réalisation des OMD. Ces domaines ont de fortes externalités auxquelles il faut donc faire face collectivement.

53. Les principaux produits tangibles sont notamment les suivants:

- a) Évaluation et études normatives sur les aspects ci-après:
 - i) développement infrastructurel: systèmes/réseaux régionaux de sécurité énergétique, réseaux/plates-formes de transport transfrontière, infrastructures de transit pour les pays sans littoral, transport fluvial pour les pays insulaires en développement;
 - ii) impact des risques environnementaux transfrontières – brumes et feux de forêt – sur les revenus et la santé;
 - iii) prévention, alerte précoce et gestion des catastrophes naturelles;
- b) Meilleures pratiques et mise en place de cadres dans les domaines suivants:
 - i) aider, sur demande, les pays à appliquer certaines bonnes pratiques dans la réalisation des OMD;
 - ii) aider les pays à formuler des accords et des traités sur les problèmes transfrontières;
 - iii) promouvoir des campagnes régionales en faveur de la croissance verte.

54. *Repères, jalons et échéances: suivi et évaluation.* Le succès de la feuille de route régionale dépendra en fin de compte de la mise en place et du bon fonctionnement d'un système de suivi et d'évaluation réguliers des résultats dans la région. Toutefois, pour qu'il y ait véritablement « prise en charge » de la feuille de route dans la région, les gouvernements doivent respecter un certain nombre d'obligations. Par exemple, pour être opérationnelle, la feuille de route doit comporter des échéances, des phases, des cibles et des indicateurs de résultat mesurables. Elle devrait aider les différents pays à établir des listes de repères et d'indicateurs de résultat leur permettant de mesurer et d'évaluer leurs progrès. Pour ce faire, ils doivent prendre en compte les aspects suivants:

a) les pays ont besoin de mécanismes fiables pour mesurer le rythme de leurs progrès vers les OMD. Les systèmes actuellement utilisés dans la plupart des pays ne permettent pas d'obtenir l'information nécessaire car le suivi n'est ni suffisamment fréquent, ni suffisamment systématique;

b) tout système de suivi devrait privilégier la production d'informations pertinentes sur les politiques suivies pour rester sur la bonne voie;

c) les enquêtes sur la pauvreté, quelle que soit leur forme, devraient viser à rechercher les rapports de causalité entre les mesures prises et les résultats obtenus. Les politiques suivies devraient être soumises à la procédure de « diligence raisonnable » comme les audits de gestion effectués dans les grandes entreprises privées;

d) on a encore tendance à ne pas inclure les pauvres dans le suivi de la pauvreté ni dans les informations provenant de ce suivi. La participation active des pauvres, qu'elle soit spontanée ou plus lente, économique ou onéreuse, est essentielle pour mesurer la pauvreté. À cet égard, les partenaires régionaux devraient envisager de reproduire l'audit social effectué, par exemple, au Pakistan.

e) l'environnement socioculturel général est étroitement lié à l'ampleur de la pauvreté dans les différents pays et influe directement sur le rythme auquel ces derniers se rapprochent des Objectifs. Par conséquent, il est important de rassembler les informations pertinentes et d'évaluer certains de leurs aspects même si cela n'a pas un effet direct sur la réalisation des OMD. Ainsi, les données sur les régimes juridiques, par exemple le rôle des lois relatives à la transmission de l'héritage, la facilité d'accès des femmes aux biens, le statut réel des minorités ethniques et religieuses et autres indicateurs sociaux apparentés, seraient un complément très utile pour comprendre les causes de la pauvreté et donneraient des indications sur la marche à suivre d'ici à 2015.

55. Les étapes et les échéances ont pour but de diviser la période située entre 2007 et 2015 en deux phases distinctes. La première phase, couvrant la période de 2006-2008, serait consacrée à une évaluation des besoins et à l'élaboration d'un pacte régional pour la réalisation des OMD, notamment la présentation de la feuille de route au Conseil économique et social et la rédaction du troisième rapport sur les Objectifs. Au cours de la deuxième phase, de 2008 à 2015, le pacte régional serait mis en œuvre, toutes les activités seraient axées sur la réalisation des Objectifs. En juin 2009, les centres virtuels de savoir consacré aux Objectifs auraient été créés et les modalités d'un dialogue annuel sur les Objectifs finalisées (voir tableau).

56. Les pays membres et membres associés de la CESAP sont priés de donner des indications au secrétariat concernant la mobilisation des ressources nécessaires pour mettre en œuvre la feuille de route régionale ainsi que le rôle de la CESAP à cet égard. Un certain nombre de produits tangibles sont soit disponibles, soit en cours de production. On s'efforcera dans toute la mesure du possible d'utiliser les ressources financières et humaines existantes du partenariat tripartite CESAP/PNUD/BAsD. Toutefois, il faudra procéder à une évaluation continue de toute nouvelle ressource pour assurer le succès de la mise en œuvre de la feuille de route régionale.

Tableau. Étapes et échéances, 2006-2015

Étape		Échéance
2006-2008: Campagne de promotion pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, élaboration de plans d'action sous-régionaux, de la feuille de route régionale et des rapports sur les OMD		
1.	Forum de l'Asie du Sud sur les OMD avec la participation de la SAARC et élaboration du plan d'action pour l'Asie du Sud	Octobre 2006
2.	Forum de l'Asie de l'Est et du Sud-Est sur les OMD et élaboration du plan d'action pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est	Mars 2007
3.	Forum de l'Asie centrale avec la participation de l'Organisation de coopération économique et élaboration du plan d'action pour l'Asie centrale	Milieu de 2007
4.	Forum du Pacifique sur les OMD avec la participation du secrétariat du Forum du Pacifique et élaboration du plan d'action du Pacifique	Milieu de 2007
5.	Présentation des grandes lignes de la proposition de feuille de route régionale pour 2015, à la Commission, à sa soixante-troisième session	Mai 2007
6.	Rapports régionaux/rapports intérimaires annuels sur les OMD	Rapports régionaux: 2003 et 2005 déjà publiés Rapports annuels: 2006; 2007 (à paraître)
7.	Rapport/note d'orientation sur les politiques et choix économiques allant dans le sens des OMD	Mai 2007
8.	Études sectorielles pour la réalisation des OMD: santé et nutrition, infrastructures et énergie, coopération Sud-Sud, environnement, commerce	Mai 2007-Mai 2008
9.	Lancement de la feuille de route régionale à l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social	Juillet 2007
10.	Troisième rapport sur les OMD Réalisation des OMD dans la région de l'Asie et du Pacifique: pacte régional	Mars 2008

2008-2015: Mise en œuvre de la feuille de route régionale		
11.	Lancement du troisième rapport sur les OMD à la soixante-quatrième session de la Commission, en 2008 (CESAP)	Avril 2008
12.	Lancement du troisième rapport sur les OMD à la session annuelle de la BAsD	Juin 2008
13.	Création de centres régionaux spécialisés de savoir avec les ressources existantes (CESAP, PNUD, BAsD)	D'ici à 2008
14.	Services consultatifs spécialisés sur les OMD (CESAP, PNUD, BAsD)	D'ici à 2008
15.	Concertations/Forums sur les OMD (CESAP, PNUD, BAsD)	Annuel
16.	Table ronde régionale sur les besoins financiers pour atteindre les OMD (CESAP, PNUD, BAsD)	Annuel
Examen de la feuille de route régionale et marche à suivre		
17.	Examen de la feuille de route régionale et suivi	Annuel

- - - - -